

8. Résumé non technique

8.1 Méthodologie

Le volet paysager de l'étude d'impact a été confié à Mathieu Bréard, Paysagiste Concepteur.

Le paysagiste a abordé le territoire risquant d'être affecté par ce projet successivement à quatre échelles : une aire éloignée à 18 km environ, une aire rapprochée à 8 km, et une aire immédiate à 2 km de la zone d'implantation potentielle.

8.1.1 Les enjeux paysagers et patrimoniaux

8.1.1.1 Le contexte paysager

Le projet éolien est implanté sur les collines séparant les bassins versants de la Sèvre Nantaise au sud-ouest et de l'Argenton au nord-est. Ce sont les ambiances de bocages qui dominent sur le territoire, avec des variations selon les secteurs liées principalement à la préservation du réseau bocager (densité du maillage, entretien des haies, taille des parcelles, modes de taille...).

Si les reliefs restent globalement peu marqués (à l'exception des collines vendéennes en limite sud-ouest de l'AEE, en rive gauche de la Sèvre Nantaise), quelques lignes de faite plus ou moins notables soulignent un axe sud-est / nord-ouest qui constitue une orientation structurante des paysages, parallèle au cours de la Sèvre Nantaise.

8.1.1.2 Occupation humaine et cadre de vie

La ville la plus importante du périmètre étudié est Bressuire, regroupant près de 20 000 habitants ; elle est implantée sur les berges du Dolo, à l'est de l'AER. Mauléon, avec plus de 8 000 habitants, constitue le second pôle urbain, au nord-ouest de l'AEE, dans la vallée de l'Ouin (affluent de la Sèvre Nantaise).

Trois autres pôles urbains importants (environ 5 000 habitants ou plus) sont localisés dans le périmètre d'étude : Nueil-les-Aubiers, au nord de l'AEE, Pouzauges, en limite ouest, sur les collines vendéennes, et Cerizay, dans la partie ouest de l'AER.

Sur le reste du territoire, les lieux de vie se présentent sous la forme de petits bourgs et hameaux dispersés, avec la présence de regroupements plus importants autour des carrefours routiers.

Dans l'aire d'étude immédiate, les deux bourgs de Cirières (945 habitants) et Bretignolles (600 habitants) se situent à proximité du projet éolien. Plus d'une trentaine de hameaux sont également présents dans ce périmètre, dont un certain nombre directement exposés au projet (cf. carte ci-contre).

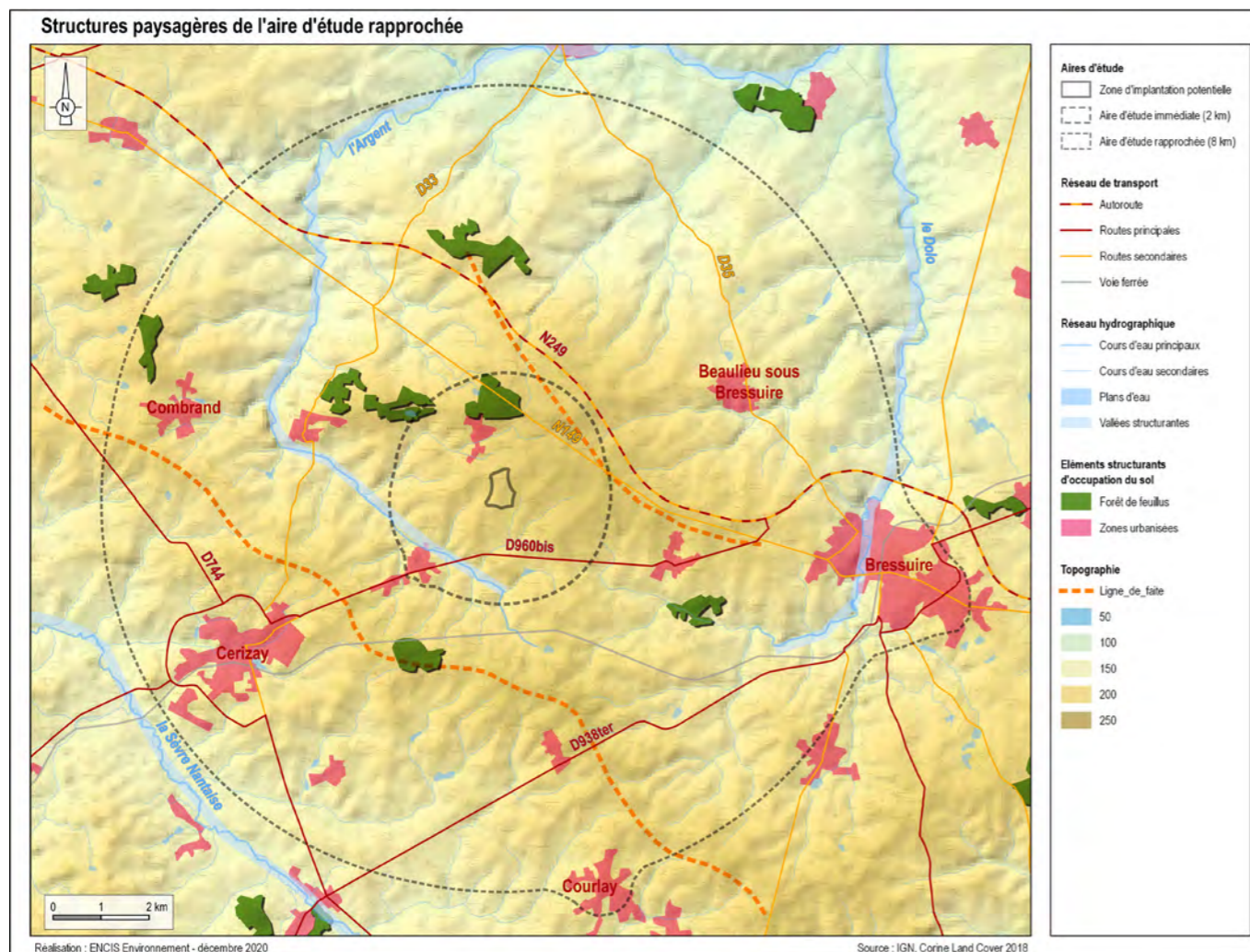
8.1.1.3 Les éléments patrimoniaux

La carte ci-contre localise les 59 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale. 51 d'entre eux sont situés dans l'aire éloignée et huit dans l'aire rapprochée ; 17 sont classés et 42 sont inscrits.

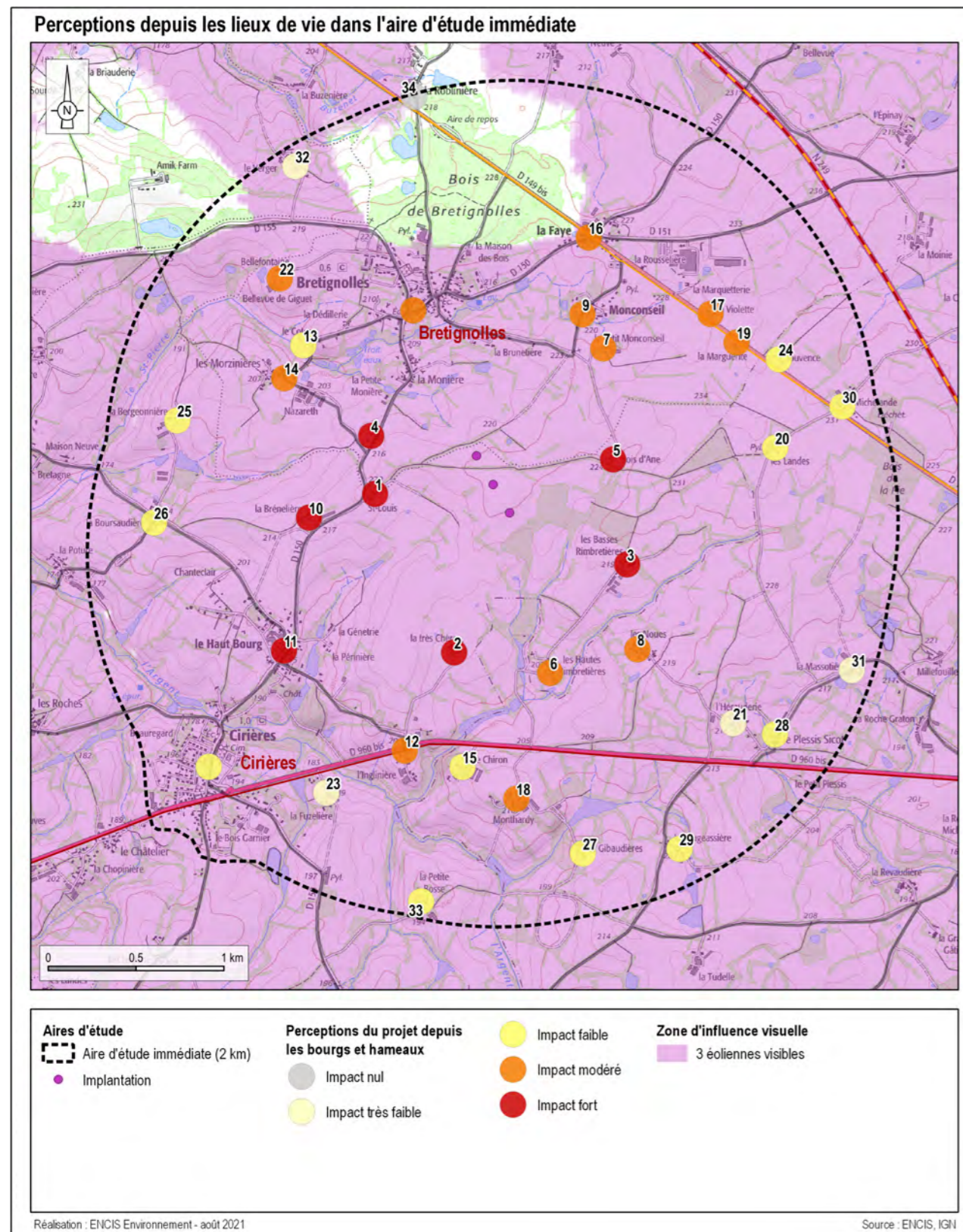
Les monuments inventoriés sont en majorité des châteaux (24 châteaux et huit manoirs, logis ou domaines) et des édifices religieux (15 églises, cinq chapelles et un prieuré). Les châteaux et manoirs disposent souvent d'un domaine agrémenté de bosquets ou de plantations, qui peuvent atténuer les visibilités aux abords du monument ; les édifices religieux se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes de taille variable, où le tissu bâti tend également à refermer les paysages. On recense également un pont et cinq sites mégalithiques.

Les monuments historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont les châteaux de Pouzauges, de St-Mesmin et de Bressuire, le domaine de Tournelay, l'église Notre-Dame de Pitié (à La Chapelle-St-Laurent) et les roches gravées à Mauléon.

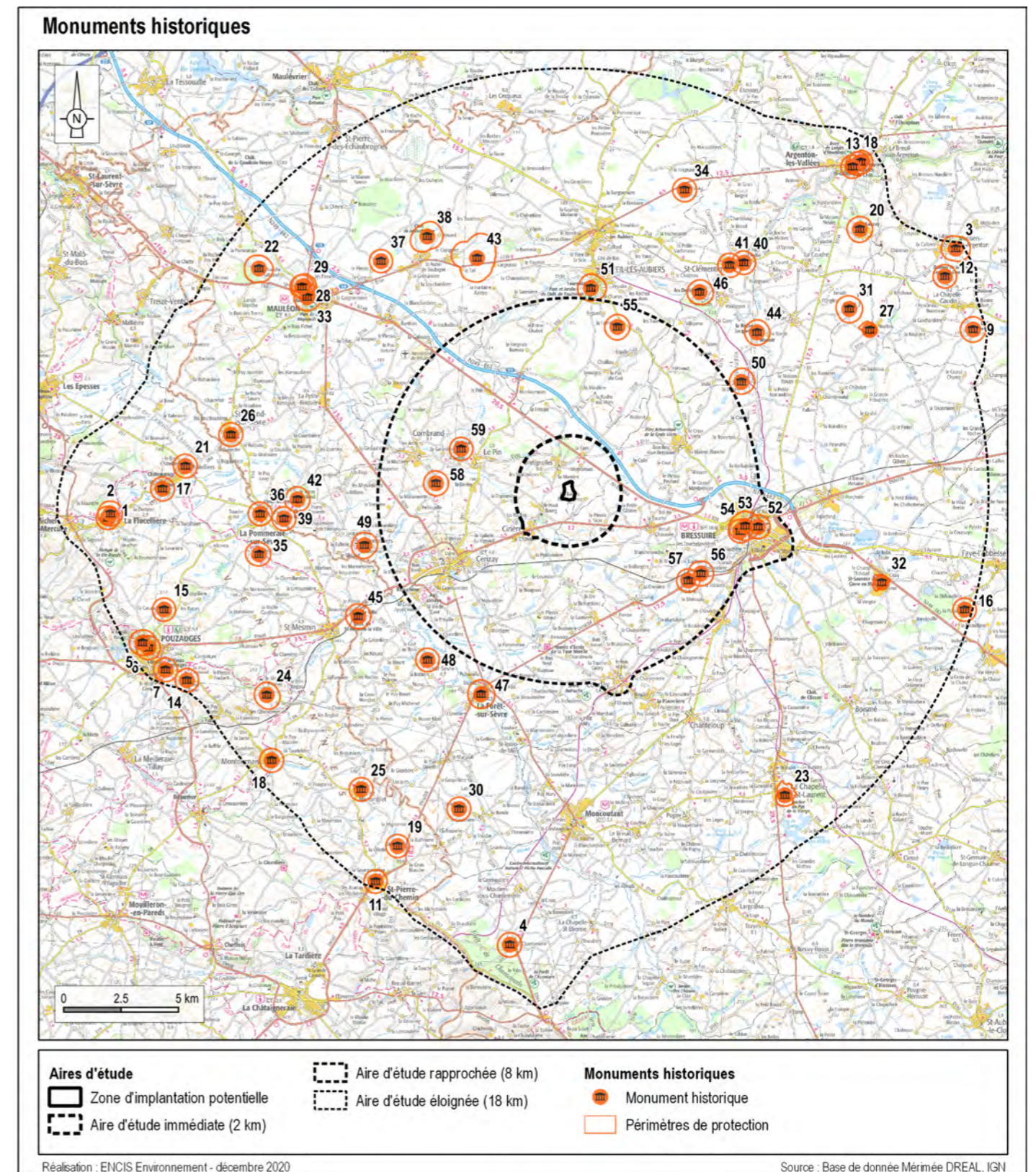
Trois sites protégés classés ont également été recensés dans l'aire d'étude globale. On dénombre un site naturel (les rochers du Pyrôme), ainsi que deux sites aménagés par l'Homme (la Gourre d'Or et le domaine des Roches Blanches). Un de ces sites se situe dans l'aire d'étude éloignée, et deux dans l'aire rapprochée.



Carte 65 : Structures paysagères à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée.



Carte 66 : Impacts sur les lieux de vie dans l'aire d'étude immédiate.



Carte 67 : Le patrimoine historique de l'aire d'étude éloignée.

8.1.2 Évaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

L'appréciation des éoliennes dans le paysage est subjective. Certains les trouvent esthétiques, modernes, écologiques, apprécient leur design, quand d'autres les jugent inesthétiques, imposantes, industrielles. Au-delà de ces appréciations individuelles, l'évaluation de l'insertion paysagère des projets éoliens est principalement basée sur des outils et des critères objectifs comme :

- la présence ou l'absence d'écrans visuels (relief, végétation, bâtiments) conditionnant les modes de perception
- La relation du projet avec les structures et unités paysagères
- les rapports d'échelle entre les grandes dimensions des éoliennes et les éléments constituant le paysage (vallée, église, pylônes, etc),
- le risque de confrontation entre des éléments modernes et des sites patrimoniaux ou emblématiques.

Plusieurs outils permettent d'apprécier les effets du projet sur le paysage :

- Une carte de visibilité prenant en compte le relief et les principaux massifs boisés permet de préciser les zones depuis lesquelles le parc éolien ne sera pas visible.
- Des visites de terrain permettent d'intégrer les masques visuels non pris en compte sur la carte de visibilité (bâti, haies, arbres des jardins, etc.) et de prendre en compte la notion de distance au projet, afin de préciser les enjeux.
- Des profils en coupe peuvent permettre de préciser notamment la perception et les rapports d'échelle.
- Enfin, des photomontages sont réalisés en se basant sur la carte de visibilité et l'analyse de terrain, depuis les endroits les plus représentatifs des enjeux du territoire. Ils permettent d'évaluer l'impact visuel en tenant compte de l'environnement réel du projet. Les éoliennes sont représentées sur les photomontages de façon à être les plus visibles possible : de face, et dans une couleur contrastant avec les conditions météorologiques de la prise de vue.

De nombreux photomontages et illustrations sont fournis dans le carnet de photomontages en annexe du volet paysager.

8.1.2.1 Les relations du projet avec les entités et structures paysagères

La ligne du projet éolien suit la même orientation que les structures principales du paysage (vallées de la Sèvre Nantaise et de l'Argent et lignes de crêtes interfluviales) et s'inscrit donc dans les lignes de force du paysage environnant. Le projet éolien est implanté à l'écart des vallées : les éoliennes ne se trouvent pas en rebord et ne provoquent par d'effet de surplomb ou de dominance par rapport à ces dernières. Le caractère linéaire et les interdistances régulières de l'implantation permettent une meilleure lisibilité depuis les lieux

de vie proches et les routes. En outre, l'emprise visuelle du projet reste modérée, tout comme le gabarit des éoliennes, ce qui réduit fortement les potentiels effets de rupture d'échelles.

8.1.2.2 Les effets visuels du projet depuis les différentes aires d'étude

Depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée, les visibilitées du projet restent rares depuis les principaux axes de circulation et lieux de vie, et sont souvent partielles et peu marquantes. La plupart des villes et bourgs présentent ainsi un impact très faible ou nul ; à l'exception de Le Pin, plus proche, qui connaît un impact faible. De même, les routes principales restent presque toutes très peu exposées : seule la N249 offre des vues plus directes sur les éoliennes, aux abords de l'aire d'étude immédiate (impact faible).

C'est au sein de cette aire immédiate que le projet est le plus prégnant dans le paysage, depuis les bourgs de Cirières et Bretignolles, l'impact est ainsi respectivement faible et modéré : dans le premier cas, le tissu bâti et végétal suffit souvent à dissimuler en grande partie les éoliennes, tandis que dans le second, plusieurs rues en offrent des perceptions directes. Les hameaux sont également nombreux, et les plus proches peuvent être très exposés : sept présentent un impact fort, et onze un impact modéré.

8.1.2.3 Les relations avec les éléments patrimoniaux

Dans l'AEE, seul le château de St-Mesmin présente un impact faible, une vue lointaine sur les éoliennes étant possible depuis les hauteurs du donjon accessible au public, belvédère privilégié pour l'observation du paysage. Pour les autres éléments patrimoniaux et touristiques de cette aire d'étude, l'impact reste le plus souvent nul, et parfois très faible, des visibilitées lointaines, partielles et peu marquantes étant possibles dans certains cas. La prégnance visuelle du projet reste très réduite lorsqu'il est perceptible, du fait de la distance et des filtres végétaux (c'est notamment le cas depuis les divers itinéraires de découverte).

Dans l'AER, l'enjeu le plus fort (patrimoine et tourisme) concernait le château de Bressuire, qui est très peu impacté par le projet éolien, seules des vues ponctuelles depuis le périmètre de protection, sans covisibilité avec l'édifice, ayant été identifiées. En revanche, l'église Notre-Dame et le logis du Puy Blain, à Bressuire, connaissent un impact faible, plusieurs visibilitées et covisibilités ayant été identifiées depuis leurs abords. Quelques éléments patrimoniaux et touristiques sont également impactés de manière très faible, les visibilitées étant très partielles, ponctuelles ou largement filtrées.

Dans l'AEI, aucun site patrimonial protégé n'a été recensé. Concernant les sites touristiques, deux présentent un impact modéré : l'itinéraire équestre Sur les terres du Haut Bocage, et le circuit de Petite randonnée Les Landes, qui parcourent en grande partie les mêmes chemins et passent à proximité directe des éoliennes, offrant des perceptions importantes du projet. Le troisième circuit de découverte (Les Sources de l'Argent) et les deux gîtes présents connaissent un impact faible, la distance ou des écrans bâtis ou végétaux pouvant réduire la prégnance des éoliennes. Enfin, le château de Cirières connaît un impact très faible, des boisements dissimulant très largement les éoliennes.

8.1.2.4 L'insertion fine du projet dans son environnement immédiat

L'insertion fine du projet a permis de limiter la création de nouvelles voiries et l'atteinte aux structures végétales qui caractérisent encore ces espaces de culture. Peu voire pas perceptibles depuis les grands axes routiers, les chemins et plateformes n'ont pas un impact significatif sur le paysage proche. L'insertion du poste de livraison par un bardage bois permet également de réduire l'impact visuel de ces aménagements connexes.

8.1.2.5 Les effets cumulés avec d'autres projets existants ou approuvés

Plusieurs parcs en exploitation ou autorisés, ainsi que deux projets en instruction, sont présents dans l'AEE, principalement au nord-est ; un parc en exploitation et un projet autorisé sont également présents dans l'AER.

La distance, la topographie et la végétation réduisent très fortement la fréquence et l'importance des visibilités conjointes. Seuls deux projets existants ou approuvés présentent un impact cumulatif potentiel faible avec le projet des Paqueries (Les Herbes Blanches et St-Aubain-du-Plain). Globalement, les effets cumulés avec les autres parcs éoliens présentent un impact très faible ; la part du projet dans les effets cumulés reste également très faible de façon générale.

Au vu du contexte éolien et en prenant en compte l'implantation du projet, aucune situation potentielle de saturation visuelle n'a été identifiée.



Photographie 207 : Vue sur le projet éolien depuis le donjon du château de St-Mesmin, dans la vallée de la Sèvre Nantaise (aire éloignée, photomontage 02).



Photographie 206 : Depuis un franchissement au-dessus de la N249, juste au nord de l'AEI, le projet est visible, les rotors émergeant de la végétation ; il reste bien plus discret depuis la route elle-même, étant en grande partie masqué par la végétation (aire rapprochée, photomontage 11).